

FICHE DE POSTE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

1. Missions

Accompagnement des actions au sein de la circonscription de rattachement

Il participe sous l'autorité de l'ADASEN pour le 1^{er} degré à la vie de la circonscription et participe avec les autres conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux aux tâches suivantes :

- réunions départementales,
- suivi des professeurs d'école titulaires de 1^{ère} et 2^{ème} années,
- réunions des groupes de travail départementaux.

Il participe au suivi et à la formation des enseignants, notamment les stagiaires et les débutants.

Il collabore à la mise en oeuvre des politiques nationales, académiques ou départementales.

Il contribue à l'amélioration des résultats des élèves par l'analyse et l'expertise des performances des écoles.

Il apporte son expérience à la réflexion didactique et pédagogique.

Il assure notamment les missions suivantes au sein de la circonscription :

- accompagnement de la mise en oeuvre des évaluations, analyse et exploitation auprès des équipes enseignantes ;
- suivi et analyse du dossier : projets d'école/avenants/fiches d'actions ;
- mise oeuvre et suivi de projets particuliers dans les écoles ;
- organisation de la liaison école/collège (commission de liaison) ;
- participation aux évaluations d'école ;
- participation aux rencontres avec les RASED autour des situations d'élèves difficiles ;
- réunions avec les directeurs d'écoles ;
- participation aux conseils de maîtres en fonction de l'ordre du jour à la demande de l'I.E.N. et/ou de l'équipe validée par l'IEN ;
- personne ressource pour les écoles ;
- personne ressource pour les écoles pour la difficulté scolaire et les élèves intellectuellement précoces ;
- mise en ligne de ressources sur le site ;
- accompagnement d'enseignants à la demande de l'I.E.N. ;
- participation au recrutement de certains personnels (A.E.S.H., ...).

Formation initiale des enseignants :

- accompagnement des T1 et T2.

Animation pédagogique :

- organisation et conduite d'animations pédagogiques notamment dans le cadre de M@gistere.

Formation continue des enseignants :

- participation aux actions de formation dans le cadre du plan académique de formation.

Relation avec les partenaires :

- partenariat avec l'INSPE
- partenariat avec les établissements du 2nd degré de la circonscription.
- participation aux examens et concours professionnels (CAFIPEMF, concours P.E. notamment).

Remarque : les éléments concernant les missions du conseiller pédagogique sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales, académiques et/ou départementales

2. Compétences attendues

Titulaire d'un CAFIPEMF, le conseiller pédagogique montre :

- des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans un contexte particulier ;
- une expérience dans le domaine de la formation d'adultes,
- le sens de la communication et de la négociation ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse;
- le sens du travail en équipe ;
- le sens du partenariat ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse ;
- une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) :

3. Implantation du poste – Conditions particulières

Rattaché à une circonscription, l'enseignant exerce sous la responsabilité de l'I.E.N. chargé de la circonscription au sein d'une équipe de circonscription.

Il est amené à se déplacer dans l'ensemble du département.

Les missions qu'il est amené à exercer nécessitent une grande disponibilité. Elles sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

4. Candidature

- lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, (PGRHM).
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de la circonscription du premier degré et l'ADASEN pour le premier degré.